

En conséquence de tout cela, nous avons maintenant l'occasion de revoir et de ranimer la fonction d'un grand nombre de nos comités permanents. Permettez-moi de le dire, nous pourrions profitablement, en faisant les adaptations qui conviennent au régime du Canada, examiner les méthodes adoptées et le travail accompli par certains comités du Sénat aux États-Unis.

Notre comité des banques et du commerce, sous la présidence distinguée du docte sénateur de Toronto (l'honorable M. Hayden), et notre comité des transports et des communications, siégeant sous la présidence de notre également savant et distingué collègue d'Inkerman (l'honorable M. Hugessen), ont été de grands comités. Ils ont jeté du lustre sur le Sénat et sur le Parlement. Notre comité des finances, qui a été présidé par plusieurs éminents sénateurs, et peut-être faudrait-il citer particulièrement le vénérable sénateur de Churchill (l'honorable M. Crerar), en de nombreuses occasions, a poursuivi ses travaux d'une façon remarquable. Les exigences du temps et la disponibilité des honorables sénateurs ont rendu difficile à d'autres comités d'accomplir tout ce qu'ils auraient aimé.

Permettez-moi de donner un exemple. Parmi nos collègues, ici présents, il s'affirme une compétence toujours croissante dans le domaine des affaires internationales. Les honorables sénateurs ont servi auprès des Nations Unies; ils ont fait partie de délégations aux réunions des parlementaires de l'OTAN, des parlementaires du Commonwealth, et d'autres groupes interparlementaires. Leurs rapports d'activité, présentés au Sénat, impressionnent et renseignent. Notre comité permanent des relations extérieures pourrait constituer un excellent forum qui poursuivrait ce travail essentiel. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures m'a dit qu'il serait enchanté de prêter son aide en prenant de temps en temps la parole au comité. Il me semble que nous pourrions y inviter des personnalités canadiennes éminentes du domaine des affaires extérieures, en dehors du Parlement, à nous fournir des renseignements qui seraient utiles au Parlement et au pays.

Tant le service public du Canada que les sociétés de la couronne comptent des employés de réputation nationale et même internationale. D'éminents Canadiens représentant différents milieux pourraient faire un apport aux projets que les comités sénatoriaux voudront mettre sur pied, j'en suis sûr. Nous avons 19 comités permanents. Le comité de la santé publique et du bien-être social pourrait commencer des études dans ce domaine. Celui des relations commerciales soulève toujours un grand intérêt. A l'approche du centenaire de la confédération et la perspective de l'exposition mondiale au Canada, il me

semble que notre comité du tourisme serait bien inspiré de commencer une étude sur ces deux événements. Le comité des ressources naturelles, qui s'assurerait la collaboration du ministère approprié, pourrait poursuivre une œuvre fructueuse. J'espère que nous pourrions mobiliser les énergies pour exploiter les possibilités dans ces différents domaines. J'encourage les présidents des comités, sitôt qu'ils auront été nommés, à envisager des initiatives dans ce sens.

Si, à un certain point de vue, je cite en exemple les comités du Sénat américain, j'ajouterais qu'il nous serait utile, pour nos travaux ici même, de regarder dans une autre direction. Il nous serait profitable de bien savoir comment les choses se passent à la Chambre des lords. Les pouvoirs de cette assemblée sont peut-être bien affaiblis depuis les lois que le Parlement a adoptées en 1918 et 1948, mais son prestige n'a fait que grandir. Peut-être y a-t-il là un rapport de cause à effet. Quoi qu'il en soit, j'estime qu'elle vient tout près de remplir le rôle important que le vicomte Bryce assignait aux secondes chambres. Il nous est parfois arrivé de faire aussi bien. Nous avons tout à gagner à continuer de suivre un tel exemple.

Dans un discours qu'il avait prononcé en 1922, le sénateur Dandurand a exprimé l'opinion qu'il n'était peut-être pas bon que le leader du gouvernement au Sénat ou tout autre sénateur fasse partie du cabinet. On pourrait trouver des arguments en faveur de ce point; on s'en est d'ailleurs déjà servi dans cette enceinte. Nous devons, toutefois, reconnaître que la situation a changé au Parlement depuis 1922. L'industrialisation du pays, l'avènement de l'automatisation et aussi la mise sur pied de l'État-providence sont autant de facteurs qui ont puissamment influé sur la vie des Canadiens. Les lois modernes qui traitent de ces problèmes entament peu à peu des secteurs que l'on avait cru absolument imperméables à de telles influences. Mais il importe de se rappeler que le Canada est un pays neuf.

Elle n'est qu'à quelques générations des pionniers. C'est une terre où l'esprit d'entreprise et d'initiative devrait être encouragé. L'expression «régime de libre entreprise» peut en dire trop, mais l'encouragement de l'initiative compatible avec le bien-être social doit être un but important pour le gouvernement et le Parlement. A mon avis, il importe que les deux Chambres du Parlement aient des membres qui soient au courant de la politique du gouvernement et de l'orientation des mesures législatives concernant ces aspects cruciaux de notre vie nationale.

Nous avons eu en cette enceinte des leaders du gouvernement qui faisaient partie du